

Troisième partie • La peine de mort et la loi

Chapitre Sixième

Le droit à la réhabilitation

Troisième partie

La peine de mort et la loi

Chapitre Sixième

Le droit à la réhabilitation

EXERCICES D'APPLICATIONS

Objectifs

- Remettre en cause le regard éliminatoire qui condamne doublement l'auteur du crime : et par la sanction mortifère, et par la privation de la possibilité de réhabilitation et de réintégration à la vie.
- Acquérir une connaissance juridique et sociale sur le droit à la réhabilitation avec exemples tirés de l'actualité locale et internationale.
- Se former une position personnelle d'opposition catégorique à la peine de mort, puisque la réhabilitation offre un exemple fiable de restauration de la foi en l'Homme en dépit de l'erreur criminelle.

Durée

60 minutes ; atelier de travail de 3 heures.

Matériel

Tableau, papier grand format, marqueurs de couleurs diverses ; ordinateur portable, projecteur et écran ; feuilles ou cartons format A4.

Public visé

Tous âges ; étudiants à partir de 16 ans.

Déroulement de l'activité

Il est possible d'aborder la séance de diverses façons, en fonction de l'âge des apprenants et de l'objectif de la formation que l'on s'est fixé :

1. Exercice pédagogique-affectif préliminaire de jeu de rôles ou de « rappel de soi », à effectuer essentiellement avec les étudiants, bien qu'il soit valide pour tous publics. Demander, à titre d'exemple : Vous êtes détenu(e) en prison et condamné(e) à mort. Il se peut que vous vous en sortiez, il se peut que non. Vous possédez un potentiel conséquent, vous avez des rêves et des ambitions et vous décidez de rompre avec le passé. Vous avez mûrement réfléchi, vous vous êtes jugé(e) vous-même et avez opté pour la réhabilitation. Que choisirez-vous ? Quelle sorte d'humain choisirez-vous d'être ? de devenir ? Vous réhabiliter pour quoi ? Et pourquoi ? Y croyez-vous vraiment ? Pour servir qui ? Qu'en est-il de la famille de la victime ? Admettons que vous ayez réussi et réalisé votre choix, que ressentez-vous ? Comment vous définissez-vous à nouveau ?

2. Témoignage d'un ex-condamné qui s'est réhabilité et a refait sa vie, qu'il soit encore en prison ou relaxé. Choisir la personne en fonction des apprenants, pour porter témoignage à la vérité, de par sa réhabilita-

tion. L'échange devrait s'articuler autour des défis du choix de la réhabilitation et du sens de la « nouvelle vie ».

3. Inviter une association active dans le cadre de la réhabilitation des prisonniers : exemples tirés de l'actualité.

* Quel que soit le choix, poursuivre la formation en usant des séquences suivantes.

Séquence 1

• En fonction des ressources et du temps :

- Visionner un long-métrage ou une vidéo ; ou
- Lire le récit, tiré de l'actualité, d'un condamné à mort ou à une peine maximale, qui s'est réhabilité depuis sa prison. Sans introductions ni explications, le formateur projette le film ou lit l'histoire, puis passe aux Questions et débat.
- Pendant le débat, on peut évoquer d'autres exemples, du Liban ou d'autres pays.

• Histoire récente (2010) du Liban, celle du prisonnier Élie Bodjak : Visionner une vidéo ou lire le récit.

Alors qu'il n'avait que 19 ans, Élie a commis un homicide involontaire motivé par le vol. Condamné à 18 ans de prison, au lieu de sombrer dans la « culture du crime et la vie facile en prison », pour reprendre ses propres mots, il a choisi de poursuivre ses études universitaires, avec l'aide d'une association active dans les prisons et de l'université, et avec le soutien de ses parents. Il a travaillé dur et réussi, et le jour même de la remise des diplômes, il s'est rendu à la cérémonie escorté par des policiers, phénomène qui n'a pas manqué de marquer tout le monde (cf. pièce jointe).

Questions et débat (modèle de questionnaire possible) :

- Quelle est votre première impression ? Appréciez-vous ce jeune homme ? L'idée vous a-t-elle surpris ?
- Quand vous apprenez qu'un étudiant a suivi des cours universitaires et réussi, quand vous apprenez qu'un prisonnier a repris ses études et empoché un diplôme universitaire avec mention depuis sa prison, de quoi qualifiez-vous ceci ? Que ressentez-vous ? Qu'est-ce qui vous réjouit dans l'acte ?
- Aurait-il pu se réhabiliter sans le soutien de son entourage, d'une association, de la direction de la prison, des siens, de l'université, etc. ? À votre avis, quel est le vrai rôle du soutien ?
- Si vous vous mettez à sa place, comment imaginez-vous son regard sur lui-même ? Son sentiment du moment ?
- Le regard que porte la famille de la victime sur lui en ce moment, pourriez-vous estimer ce qu'il est au fond ? Peut-il être dépourvu de tout sentiment positif ?
- Le juge, en condamnant ce « criminel », portait-il sur lui un regard admiratif ?
- Que signifie la « réhabilitation » à vos yeux ? Comment en expliquez-vous l'essence ? Y croyez-vous ? Quel en est l'aspect qui ne vous convainc franchement pas ? Nous n'en aborderons pas les exigences ; tenons-nous au concept et à vos convictions.
- Les abolitionnistes considèrent la réhabilitation du criminel comme un droit de l'Homme et, partant, revendiquent sa légalisation. Ils s'inquiètent qu'elle reste limitée à une initiative personnelle et/ou le simple fruit d'une activité associative, qui nous réjouit, certes, mais demeure ainsi l'exception qui confirme la règle. Et vous, qu'en pensez-vous ?

• Puis, un récit de l'actualité mondiale. Exemples :

- Le Français **Philippe Maurice** : Condamné à mort en 1980 pour homicide d'un policier et complicité au meurtre d'un autre policier, il était déjà incarcéré depuis 1977 avec son frère pour d'autres poursuites et avait effectué une tentative d'évasion qui a échoué. L'abolition de la peine de mort en France en 1980 l'a épargné ; ce fut ainsi le premier gracié par édit présidentiel, 4 jours avant l'exécution. Il purgea donc sa peine, commuée en prison à vie (23 ans), durant laquelle il décida de reprendre ses études, soutint une thèse en histoire médiévale et devint chercheur et écrivain. Son livre *De la haine à la vie* est un témoignage émouvant de son vécu qui est devenu un best-seller. Philippe a tenu à verser toutes les recettes du livre aux

enfants des victimes. Il est devenu en France symbole de l'effet bénéfique de l'Abolition (cf. pièce jointe).

- L'Américaine **Paula Cooper** : C'est la plus jeune condamnée à mort (à l'âge de 16 ans) après avoir tué une vieille dame pour motif de vol. Grâce à une pression internationale en sa faveur, la sentence fut réduite à 60 ans d'incarcération, dont elle n'a servi que 27 ans pour bonne conduite. Elle a été donc libérée à 43 ans en 2013. Encore en prison, elle avait décidé de se réhabiliter ; elle s'attela à l'étude, obtint un diplôme universitaire et devint conseillère psychosociale dans les prisons et un modèle pour les prisonnières. Le petit-fils de la vieille dame, victime de Paula, est devenu un de ses plus grands supporters (cf. pièce jointe).

Questions et débat (modèle de questionnaire possible) :

- Votre impression après avoir entendu ces récits ? Comment décrivez-vous votre sentiment à présent ?
- Pouvez-vous dire que vous ressentez plus de confiance en l'Homme et en la force de la vie ?
- Durant leur réhabilitation, certains prisonniers s'emploient aussi à servir les familles de leurs victimes, d'autres se consacrent à leur propre autonomisation. Voyez-vous une différence entre les deux cas ?
- Au Canada, par exemple, une étude statistique effectuée sur un échantillon de 19210 prisonniers réhabilités et couvrant la période de 1975 à 2006 a montré que 45 d'entre eux seulement ont récidivé, donc 0,2 % en 31 ans. Quel est votre ressenti par rapport à ce fait ? (cf. pièce jointe)

Séquence 2

• La réhabilitation comprend plusieurs niveaux. Elle a fait son chemin au fil de l'histoire vers la législation et, dans les années 50 du XXe siècle, a commencé à s'institutionnaliser aux niveaux de l'État et de la société. Ceci est comme une affirmation que le monde de la prison et des sanctions tend progressivement vers l'abandon des représailles violentes, donc vers plus d'humanité et d'alternatives non-violentes. En fait, la sanction et l'emprisonnement vont désormais de pair avec la réhabilitation.

• Les sociétés ont développé de nombreux programmes, institutions, initiatives et moyens pour réhabiliter les prisonniers, et les abolitionnistes ont milité pour l'établissement de programmes spéciaux de réhabilitation pour les condamnés aux peines maximales, lesquels programmes peuvent être classés selon **les grands axes suivants** :

- Psychologique (certains y ajoutent le spirituel) ;
- Comportemental et relationnel (certains y ajoutent le familial) ;
- Étude, spécialisation, alphabétisation ;
- Formation professionnelle : apprendre un métier ;
- Travail et production ;
- Le pardon ;
- Indemnisation des familles de victimes ;
- Sports, culture, arts ;
- Soins et cures : maladies physiques, toxicomanie, perversions sexuelles, psychothérapie, etc. ;
- Programmes spéciaux : racisme, sectarisme, spécificités ethniques, etc. ;
- Programmes spéciaux pour les récidivistes ;
- Réintégration à la société et à l'ordre public ; et, bien sûr,
- Réhabilitation des installations carcérales à tous points de vue afin qu'elles répondent aux exigences matérielles, philosophiques et sociales de la réhabilitation.

• En binômes ou en petits groupes, les apprenants discutent la signification de ces axes et modèles, notamment en ce qui concerne la peine capitale.

Questions et débat (modèle de questionnaire possible) :

- Réfléchissez au concept de vie, à l'erreur qui instruit. À quoi bon la peine de mort si un soi-disant « criminel » peut redevenir utile à ce point ?
- Que proposez-vous comme articles de loi et pratiques juridiques en vue de légaliser le droit à la réhabilitation dans la législation et la culture des droits ?

- Puis exposer les propositions et ouvrir le débat, notamment autour de propositions pratiques adaptables à notre société.

Séquence spéciale

La manière et le moment de l'utiliser sont laissés au choix du formateur.

- Distribuer aux apprenants un article intitulé « **Clients des prisons** » relatant une expérience suédoise remarquable du même titre portant sur la réhabilitation des prisonniers (cf. pièce jointe).

Question et conclusion: Le potentiel de **la Suède** et son haut niveau de vie, social et technique, mis à part, qu'est-ce qui, à votre avis, rend les décideurs suédois confiants à ce point en l'Homme et en la possibilité de sa réhabilitation après qu'il ait commis un crime et soit tombé dans le piège de la violence ? Certains pensent qu'il ne faut pas attendre l'évolution de la société pour prendre de profondes décisions en faveur de l'Homme, car c'est justement en prenant l'initiative de telles décisions pionnières que nous l'aiderons à évoluer. Qu'en pensez-vous ?

Autoréflexion

En fin de séance, chaque participant(e) se demande, en un moment de profonde réflexion:

Si, moi, pris(e) dans l'engrenage meurtrier de la violence et ayant tué, commis le crime qui a tué en moi « la fleur de l'âge » en un instant, instant où le passé devenait incapable de racheter le présent pour avancer vers l'avenir, on m'a condamné(e), à mort, et me voilà en prison, dans le couloir de la mort, composant avec mon crime, avec les crimes des autres et les enchaînements de violences dont ils ont été victimes... Ma première pensée est que tout est fini pour moi, que le crime « achève » l'homme. Je croyais ce que les gens ressassaient en général : on devient « criminel » car on n'est bon à rien, irrécupérable. J'ai fini par croire que j'étais cet individu incapable de faire quoi que ce soit de neuf, que c'était la fin... Mais quelque chose est venu remuer en moi l'envie de vivre, tant j'étais rongé(e) par les remords, l'envie d'exprimer le regret de moi-même et le regret de la victime. Je vais donc me condamner à cette promesse, me suis-je dit, et commencer à me réhabiliter. Mais avec quoi ? Que reste-t-il de mes rêves ? L'homme change-t-il vraiment ? Ai-je confiance ? D'où puiser cette foi alors que personne ne fait confiance à un criminel ? D'où vais-je puiser la force pour combattre et me rééduquer à une vie nouvelle, utile, sans violence ? En me demandant si je pouvais me faire confiance à nouveau pour une entreprise de cette envergure, en toute honnêteté, quelle serait ma réponse ?

- Qu'ai-je décidé à présent ? Que me suis-je promis ? Si je devais commencer par un seul point auquel je m'engagerais dès maintenant, lequel serait-il ?

Annexes et Sources

- Exemples tirés de l'actualité libanaise : récit du jeune condamné à mort Élie Bodjak, sur l'Internet, notamment le site de l'AJEM : <http://ajemlib.org/fr/Website/>) et les médias.
- Récit modèle du Français Philippe Maurice : sites web, notamment celui de ECPM ; Philippe Maurice, De la haine à la vie, Paris, 2001 ; interview télévisée de 2001 avec Thierry Ardisson : <http://www.ina.fr/video/I08112021>
- Récit modèle de l'Américaine Paula Cooper : sites web, notamment : www.journeyofhope.org et www.edition.cnn.com/2013/06/17/justice/death-row-freedom
- Le petit fils de la victime tuée par Paula, Bill Pelke, a écrit pour lui pardonner en 2003 : www.journeyofhope.org/who-we-are/murder-victim-family/bill-pelke
- Documentaire sur une expérience remarquable de réhabilitation psychologique "Path of Freedom" : <https://www.globalonenessproject.org/library/films/path-freedom?gclid=C1bZgr31nsACFW3JtAodX00Aw>
- « Les prisons et les centres de liberté conditionnelle – le modèle suédois », texte traduit en arabe et incorporé en Walid Slaybi, La Peine de mort tue, Beyrouth, 1997.